



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pari mutuel urbain

Question écrite n° 57245

Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le ministre du budget sur la situation des cafetiers qui assurent la validation des jeux du PMU. Actuellement, leur retribution ne représente que 1,5 p 100 de la masse des enjeux, soit trois fois moins que la retribution des détaillants du loto. C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend prochainement augmenter ce pourcentage.

Texte de la réponse

Reponse. - La remuneration des points de vente du pari mutuel urbain (PMU) est actuellement de 1,25 p 100 de la masse des enjeux en moyenne. Cette situation n'est pas pleinement satisfaisante, car de la retribution des détaillants dependent largement leurs efforts commerciaux. Aussi des negociations ont-elles ete entreprises depuis l'automne 1991 entre le PMU et les representants des detaillants dans le but de revaloriser la remuneration des points de vente tout en rendant le systeme de remuneration plus incitatif. Un accord a pu ainsi etre conclu, avec l'agrement du ministre du budget, en septembre 1992 ; il entrera en application au 1er janvier 1993 et conduira a une remuneration moyenne de 1,55 p 100 des enjeux collectes.

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57245

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2006